

un sous-amendement visant le relèvement des allocations familiales, puisque cela a été prôné par tous au cours de la dernière campagne électorale.

L'hon. M. Lamberg: Vous aurez le droit en temps opportun, mais pas sur cet amendement.

M. l'Orateur: Si les honorables députés n'ont pas d'autres commentaires à soumettre à la présidence, je suis prêt à rendre ma décision au sujet du sous-amendement proposé par l'honorable député de Portneuf.

Je dois tout d'abord exprimer ma gratitude envers les députés d'Edmonton-Ouest et de Lapointe qui ont eu l'obligeance d'offrir des commentaires qui, d'ailleurs, sont toujours très utiles à l'Orateur lorsqu'il doit rendre un jugement sur la recevabilité de ce sous-amendement. Je dois dire à l'honorable député de Lapointe que je ne suis pas d'accord avec sa suggestion à l'effet que des amendements de ce genre ont toujours été acceptés dans le passé. Bien au contraire, l'étude que j'ai eu l'occasion de faire sur ce point, il y a déjà quelque temps, plus particulièrement au cours de la dernière session du dernier Parlement, révèle de nombreuses occasions où des sous-amendements présentés en pareilles circonstances n'étaient pas acceptés s'ils ne se rapportaient pas directement à l'amendement soumis à la Chambre.

Je me permets, à ce moment-ci, de répéter une argumentation qui a déjà été faite l'année dernière, plus précisément en février 1965, par l'honorable député d'Edmonton-Ouest au moment où un amendement et un sous-amendement étaient proposés à la Chambre. L'honorable député d'Edmonton-Ouest citait un jugement rendu par M. le président Fauteux, rapporté dans les *Journaux* de la Chambre de 1948, aux pages 220 et 221, et je cite:

De toute évidence, l'amendement proposé par M. Bracken constitue une motion de «non-confiance» et s'en tient exclusivement à cette question.

Je suis d'avis qu'il est bien évident que le sous-amendement ne se propose manifestement pas de modifier l'amendement, puisqu'il traite d'une question complètement différente. De plus, il est évident que le sous-amendement proposé soulève des sujets nouveaux et importants. Je cite Beauchesne, troisième édition, page 142, citation n° 367: «Un sous-amendement à l'Adresse en réponse au discours du trône peut être proposé pourvu qu'il soit conforme aux règles s'appliquant à tout autre amendement. Il doit être pertinent à l'amendement et ne peut pas soulever une nouvelle question.»

Pour la gouverne des honorables députés, je cite maintenant le commentaire 202 de Beauchesne, quatrième édition:

L'objet d'un sous-amendement étant de modifier un amendement, il ne devrait pas élargir la portée de l'amendement mais se rapporter à des questions non visées par celui-ci; si l'intention est de soulever des questions étrangères à l'amendement, le

député devrait attendre qu'il ait été statué sur l'amendement pour en proposer un nouveau.

Je reconnais une certaine validité à l'argument de l'honorable député de Lapointe à l'effet qu'il s'agit là de deux questions se rapportant à des mesures de sécurité sociale, mais je ne crois pas qu'il y ait un rapport assez complet et assez précis.

Dans les circonstances, je dois exprimer l'opinion que le sous-amendement proposé par le député de Portneuf dépasse les cadres de l'amendement lui-même et ne peut être accepté par la présidence.

• (5.30 p.m.)

[Traduction]

Mme Jean Wadds (Grenville-Dundas): Monsieur l'Orateur, j'aimerais vous offrir mes félicitations pour cet honneur bien mérité, d'autant plus que nous sommes voisins sur les rives du Saint-Laurent. J'aimerais aussi me joindre aux députés de la Chambre pour vous souhaiter une excellente santé afin que vous gardiez toujours votre bon jugement, votre bon sens et votre bonne humeur habituels car, comme nous le savons tous, vous avez une tâche pénible de laquelle dépend le succès de tout Parlement.

J'aimerais également féliciter les motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône, et c'est avec joie que je souhaite la bienvenue à une autre collègue à la Chambre des communes. Depuis que je suis ici et aussi loin que je me souviens, nous avons eu par bonheur d'excellentes relations entre les députés féminins. Je suis certaine que l'honorable représentante de Vancouver-Kingsway (M^{me} MacInnis) contribuera à ces bonnes relations par sa belle personnalité, son caractère bien connu et son passé politique, et, comme elle l'a si bien montré cet après-midi, participera activement aux travaux du Parlement. (*Applaudissements*)

Sans faire preuve d'un féminisme exagéré, j'aimerais saisir l'occasion d'offrir mes félicitations et mes souhaits à une autre femme, le nouveau premier ministre de l'Inde. Je me souviens d'elle comme d'une personne timide et charmante, lorsqu'elle avait visité cet édifice avec son père il y a bien des années. L'an dernier, lors de notre passage en Inde, elle nous a accueillis avec hospitalité et nous a fait voir la splendeur de son merveilleux pays, riche d'histoire. Je suis sûre que je parle au nom de toutes les femmes canadiennes et de tous les citoyens canadiens en lui souhaitant une bonne santé et le plus grand succès dans sa lourde tâche. Notre amitié la rejoint dans l'autre hémisphère.

Les problèmes varient énormément entre les diverses régions du monde à l'heure actuelle. Le Canada, à cause de son expansion